Image not found or type unknown

Paiement clause de non concurrence

Par **Jérôme 39**, le **21/09/2019** à **15:48**

Bonjour, j ai démissionné de mon emploi au 1er juillet. Je me suis aperçu que mon employeur ne m avait pas levé la clause de non concurrence. Je lui ai donc adressé un recommandé avec Ar. Pas de réponse depuis 3 semaines. Je vais donc saisir les prud hommes, seulement je viens de me rendre compte que la clause ne prévoyait pas de contrepartie financière. Puis je quand même intenter une action ou la clause est elle caduc ? Je souhaite percevoir l indemnité car cela fait 3 mois que je respecte la clause et que j ai donc du refuser certain poste concurrent.

Je vous remercie par avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés